



Nom de la politique : Accommodements en cas de grossesse

Approbation par : Comité du programme MDCM

Date d'approbation : 22 août 2016

Dernière mise à jour : 19 juin 2019

Groupe(s) concerné(s) : Étudiants / Résidents enseignants / Corps professoral

But : Lignes directrices concernant les accommodements en cas de grossesse.

Principes directeurs

La [Politique sur les absences et les congés](#) et le [Règlement de promotion](#) s'appliquent à l'ensemble du corps étudiant du programme MDCM. Le programme MDCM reconnaît la nécessité d'accommoder les étudiants et étudiantes qui vivent des circonstances exceptionnelles.

Grossesse

Introduction

Si vous consultez le présent document parce que vous êtes enceinte – félicitations! Les personnes qui planifient fonder une famille y trouveront aussi des renseignements importants. Le Bureau SOURCES est là pour vous soutenir au cours de vos études en médecine. Les lignes directrices qui suivent énoncent des points à considérer pour les étudiantes qui deviennent enceintes durant leurs études de médecine et les jeunes parents inscrits au programme MDCM.

Soutien au bien-être

Le consultant en bien-être aux études médicales de premier cycle du [Bureau SOURCES](#) est le point de contact confidentiel pour les apprenantes enceintes ou qui envisagent une grossesse. Cette personne offre promptement et en toute confidentialité des conseils exempts de jugement aux étudiantes en médecine ou en médecine dentaire qui souhaitent discuter de sujets liés à la grossesse. Pour prendre rendez-vous, visitez le [site web](#) du Bureau SOURCES. Les membres du corps étudiant, du corps professoral et du personnel sont encouragés à s'abstenir de tout commentaire sur la grossesse et à diriger plutôt les apprenantes enceintes ou qui envisagent une grossesse vers le [Bureau SOURCES](#) pour une consultation personnelle.

Politique de la Faculté de médecine sur les accommodements pour les apprenantes enceintes

Préambule

Le programme MDCM (Bureau des études médicales de premier cycle [ÉMPC] et Affaires étudiantes) appuie les choix personnels en matière de santé génésique et vise à fournir toute l'information nécessaire aux apprenantes enceintes ou qui envisagent de le devenir durant leurs études de médecine. Si vous vivez de la stigmatisation ou du harcèlement/de l'intimidation en milieu d'apprentissage durant votre grossesse, veuillez consulter notre [formulaire web](#) de signalement du harcèlement/de l'intimidation ou contacter le vice-doyen adjoint, Affaires étudiantes au Bureau SOURCES.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La présente politique est accessible sur les sites web du [Bureau SOURCES](#) et du [Bureau des ÉMPC](#), ainsi qu'en personne lors d'une [consultation](#) au Bureau SOURCES.

Une [foire aux questions](#) (en anglais) a été préparée par d'anciennes étudiantes du programme MDCM qui avaient de jeunes enfants ou ont vécu une grossesse durant leurs études. Ce guide vous sera d'une grande utilité si vous êtes dans ces situations.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES

Laboratoire d'anatomie générale

Les étudiantes enceintes ou qui comptent le devenir doivent prendre des précautions particulières au laboratoire d'anatomie générale. On estime que chaque étudiante enceinte aura besoin de cinq masques respiratoires durant sa formation, au coût de 35 \$ chacun. Veuillez consulter le Code de conduite au laboratoire d'anatomie pour obtenir de plus amples renseignements. Le Bureau SOURCES a acheté des masques (présentement conservés sur place au laboratoire d'anatomie) afin de réduire les coûts pour les étudiantes. La formation sur l'utilisation des masques est aux frais des étudiantes, mais l'Association des étudiant(e)s en médecine (MSS) et le Bureau SOURCES cherchent actuellement des sources de financement pour compenser ces coûts. Veuillez contacter le Bureau SOURCES pour en savoir plus à ce sujet.

Accommodements particuliers

Certains accommodements peuvent être offerts aux apprenantes enceintes durant la formation clinique, sur recommandation de leur médecin traitant. Par exemple, l'exposition à des enfants fiévreux ou aux gaz anesthésiques pourrait devoir être limitée, selon les conseils du médecin traitant ou les résultats des évaluations prénatales. Le vice-doyen adjoint, Affaires étudiantes peut vous assister dans le processus de demande. Pour prendre rendez-vous, visitez le site web du [Bureau SOURCES](#).

Congés autorisés

Si vous devez prendre congé pour quelque motif que ce soit, consultez les Principes généraux en matière d'absences et de congés du programme MDCM. Les étudiantes qui vivent des circonstances exceptionnelles doivent discuter de leur situation avec le vice-doyen adjoint, Affaires étudiantes.

Les années de formation clinique offrent un peu de flexibilité et il est possible de reporter la formation pour favoriser l'allaitement et la création du lien parental après la naissance.

Accommodements durant les volets TPC et Externat

En conformité avec les services de soutien progressifs offerts aux étudiantes enceintes, l'Université McGill et la Faculté de médecine reconnaissent les défis particuliers que peut poser la grossesse durant les volets TPC et Externat du programme d'études. Il pourrait être préférable de modifier quelque peu la charge de travail de l'étudiante enceinte, dans l'intérêt de l'étudiante, de la Faculté et de l'hôpital, en raison des limites physiques imposées par la grossesse et pour permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques en interrompant le moins possible la formation.

Accommodements établis durant les stages cliniques

1. Gardes : Les étudiantes enceintes seront dispensées des gardes ou des quarts de travail de nuit à partir de la 32e semaine de grossesse. Dans le cas des expériences d'apprentissage reposant sur les gardes, le directeur de site veillera à ce qu'une expérience d'apprentissage de remplacement soit accessible aux étudiantes. Puisque la planification de ces accommodements exige du temps et des ressources, les étudiantes concernées doivent, dès que possible, aviser le Bureau SOURCES qu'elles sont enceintes et qu'elles auront besoin de tels accommodements.
2. Stage à l'urgence : Les étudiantes enceintes ne doivent pas être exposées à certains gaz utilisés pour les traitements en salle d'urgence. Ce stage peut être reporté à plus tard pour assurer la sécurité de l'étudiante.
3. Après la 32e semaine de grossesse : Les étudiantes enceintes qui se trouvent en salle d'opération ont droit à une pause après 2 heures passées debout.
4. Les étudiantes vivant des complications en cours de grossesse devront fournir une attestation médicale si les circonstances exigent de devancer les accommodements.
5. Allaitement :
 - **Sur le campus**, le Bureau SOURCES, situé dans l'[Annexe Meredith](#), donne accès à une salle confortable pour allaiter ou tirer son lait.
 - La [Maison Thomson](#) a également une salle d'allaitement au 4e étage. Un membre du personnel pourra vous montrer l'emplacement de la salle et vous donner le code d'entrée. La salle est équipée d'un fauteuil confortable, d'une

table et de jouets pour enfants, et est située à proximité d'une salle de bain avec table à langer.

- Si possible, lors des **stages de médecine de famille en région**, les étudiantes qui allaitent seront jumelées à un milieu de stage se trouvant à distance de route raisonnable de leur domicile.
- Le Bureau SOURCES aidera les étudiantes à mettre en place des salles d'allaitement et un horaire de pauses dans les **sites cliniques**.

[Principes généraux en matière d'absences et de congés du programme MDCM](#)

